

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL EXÉCUTIF  
SÉANCE DU 8 MARS 2000  
TENUE À QUÉBEC  
À 10 H 00  
SOUS LA PRÉSIDENTE DU  
PREMIER MINISTRE  
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

---

**Membres du Conseil exécutif présents :**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bouchard, Lucien</b>     | Premier ministre<br>Président du Comité des priorités                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Arseneau, Maxime</b>     | Ministre délégué au Tourisme<br>Ministre responsable de la région de la Gaspésie-<br>Îles-de-la-Madeleine                                                                                                                                                                             |
| <b>Baril, Jacques</b>       | Ministre délégué aux Transports<br>Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec                                                                                                                                                                                              |
| <b>Beaudoin, Louise</b>     | Ministre des Relations internationales<br>Ministre responsable de la Francophonie<br>Ministre responsable de la Charte de la langue française                                                                                                                                         |
| <b>Brassard, Jacques</b>    | Ministre des Ressources naturelles<br>Leader parlementaire du gouvernement<br>Ministre responsable de la Réforme parlementaire<br>Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean<br>Ministre responsable de la région de la Côte-Nord                                   |
| <b>Cliche, David</b>        | Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services<br>gouvernementaux<br>Ministre responsable de la région de Laval                                                                                                                                                      |
| <b>Facal, Joseph</b>        | Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales<br>canadiennes<br>Ministre responsable de la région de l'Outaouais                                                                                                                                                                |
| <b>Goupil, Linda</b>        | Ministre de la Justice<br>Ministre responsable de la Condition féminine<br>Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches                                                                                                                                                     |
| <b>Harel, Louise</b>        | Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole<br>Ministre des Affaires municipales et de la Métropole<br>Ministre responsable des Aînés<br>Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et<br>territoriales<br>Ministre responsable de la région de Montréal |
| <b>Jolivet, Jean-Pierre</b> | Ministre des Régions<br>Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Julien, Guy</b>          | Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce<br>Ministre responsable de la région de la Mauricie                                                                                                                                                                                     |

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Landry, Bernard</b>   | Vice-premier ministre<br>Ministre d'État à l'Économie et aux Finances<br>Ministre de l'Industrie et du Commerce<br>Ministre des Finances<br>Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique<br>Ministre responsable de la région de l'Estrie |
| <b>Legault, François</b> | Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse<br>Ministre de l'Éducation<br>Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture<br>Vice-président du Conseil du trésor                                                                                     |
| <b>Léger, Nicole</b>     | Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Lemieux, Diane</b>    | Ministre d'État au Travail et à l'Emploi<br>Ministre du Travail<br>Ministre responsable de l'Emploi                                                                                                                                                                     |
| <b>Léonard, Jacques</b>  | Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique<br>Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique<br>Président du Conseil du trésor<br>Ministre responsable de la région des Laurentides                                                    |
| <b>Maltais, Agnès</b>    | Ministre de la Culture et des Communications                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Perreault, Robert</b> | Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Rochon, Jean</b>      | Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Trudel, Rémy</b>      | Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation<br>Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue                                                                                                                                           |

**ACTION SOUTENUE DU GOUVERNEMENT DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

Le ministre des Régions soumet une note datée du 1<sup>er</sup> mars 2000 et portant sur une action soutenue du gouvernement dans les régions du Québec. Cette note vise à augmenter les investissements gouvernementaux dans les régions n'ayant pas fait l'objet d'un plan de relance économique et à maximiser les retombées économiques de ces investissements. À cet effet, il propose de confier au secrétaire général du Conseil exécutif le soin de faire le tour de l'ensemble de cette question, en concertation avec le ministère des Régions, le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du trésor et le secrétaire général associé au Centre de coordination des projets économiques, d'examiner les avenues les plus intéressantes pour accroître les investissements gouvernementaux en régions ainsi que ceux réalisés en partenariat avec l'entreprise privée, et de faire état au Conseil des ministres des résultats de cette démarche dans un délai d'un mois.

**Décision numéro : 2000-035****Le Conseil des ministres décide :**

à la suite de la note datée du 1<sup>er</sup> mars 2000, soumise par le ministre des Régions et portant sur une action soutenue du gouvernement dans les régions du Québec,

de confier au secrétaire général du Conseil exécutif le soin d'examiner, en concertation avec le ministère des Régions, le ministère des Finances, le secrétariat du Conseil du Trésor et le secrétaire général associé au Centre de coordination des projets économiques, toute la question de l'action que devrait soutenir le gouvernement dans les régions du Québec, d'examiner les avenues les plus intéressantes pour accroître les investissements gouvernementaux en régions ainsi que ceux réalisés en partenariat avec l'entreprise privée, et de faire état au Conseil des ministres des résultats de cette démarche au cours des prochaines semaines.

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL**

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes soumet un document portant sur une esquisse d'un plan d'action gouvernemental. Ce document vise à présenter, sur la base des discussions qui ont déjà été tenues au Conseil des ministres, une série de principes directeurs pouvant guider le Conseil des ministres, de même qu'une série de décisions gouvernementales névralgiques à prendre à court terme, et ainsi provoquer la réflexion et la discussion.

**PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DES ALGONQUINS DU LAC BARRIÈRE (RÉF. : 2000-1170)**

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires autochtones et du ministre de la Sécurité publique, soumet un mémoire daté du 13 décembre 1999 et portant sur une entente provisoire sur les services policiers avec les Algonquins du Lac Barrière – Mitchikanibikok Inik. Ce mémoire vise la signature d'une entente provisoire sur les services policiers avec les Algonquins du Lac Barrière – Mitchikanibikok Inik, entente qui s'inscrit dans le processus des négociations tripartites et qui permettra aux Algonquins du Lac Barrière d'être autonomes à l'égard des services policiers et de respecter les critères pour l'application de services policiers en milieu autochtone. Les



sommes requises pour le financement de l'entente provisoire sont déjà prévues à l'intérieur des prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

**Décision numéro : 2000-036**

**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 13 décembre 1999, soumis par le ministre de la Sécurité publique, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur une entente provisoire sur les services policiers avec les Algonquins du Lac Barrière - Mitchikanibikok Inik (réf. : 2000-1170),

- 1- d'adopter le décret proposé par le ministre de la Sécurité publique, le ministre délégué aux Affaires autochtones et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant l'entente provisoire sur les services policiers avec les Algonquins du Lac Barrière - Mitchikanibikok Inik;
- 2- d'inviter le ministère de la Sécurité publique à enclencher ses négociations entourant le renouvellement ou la mise en place d'une entente de services policiers selon un échéancier permettant une autorisation préalable plutôt qu'une ratification de la part du Conseil des ministres.

**PROGRAMME LÉGISLATIF**

Le Leader parlementaire du gouvernement soumet un document daté du 28 février 2000 et portant sur la législation gouvernementale – intentions exprimées pour la session du printemps 2000. Ce document vise à présenter la liste des projets de loi que les ministères ont l'intention de présenter à l'Assemblée nationale au cours de la session du printemps 2000.

**Décision numéro : 2000-037**

**Le Conseil des ministres décide :**

de prendre acte du document daté du 28 février 2000, soumis par le Leader parlementaire et portant sur la législation gouvernementale – intentions exprimées pour la session du printemps 2000.

**LA RÉMUNÉRATION DES JUGES MUNICIPAUX**

La ministre de la Justice soumet une note confidentielle portant sur la rémunération des juges municipaux. Cette note vise l'adoption d'un décret ayant pour objet de se conformer au jugement de la Cour supérieure du 9 février 2000 en mettant en œuvre, conformément à la Loi sur les tribunaux judiciaires, les deux recommandations du Comité de la rémunération des juges relatives à la rémunération des juges municipaux.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VILLE DE MURDOCHVILLE POUR L'ACQUISITION DE MAISONS SUR SON TERRITOIRE (RÉF. : 1999-0276)**

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole soumet un mémoire daté du 25 novembre 1999 et portant sur un programme d'aide à la ville de Murdochville pour l'acquisition de maisons sur son territoire. Ce mémoire vise à autoriser la ville de Murdochville à acquérir de la compagnie Mines Gaspé une centaine de maisons rachetées par celle-ci à ses employés et qui constituent une proportion importante du parc immobilier de la ville de Murdochville. Il s'agit d'empêcher la démolition ou le déménagement de ces maisons qui constituent un atout majeur pour toute nouvelle

entreprise qui voudrait s'installer à Murdochville et être assurée de la capacité d'accueil de la municipalité pour les employés éventuels.

Madame Harel mentionne que la compagnie Mines Gaspé a acheté une centaine de maisons de ses employés et que la ville de Murdochville se propose de les acquérir pour un prix symbolique. Elle explique, par la suite, brièvement son mémoire.

**Décision numéro : 2000-038**

**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 25 novembre 1999, soumis par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et portant sur un programme d'aide à la ville de Murdochville pour l'acquisition de maisons sur son territoire (réf. : 1999-0276),

d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant l'autorisation à la Société d'habitation du Québec de mettre en œuvre un programme d'aide à la ville de Murdochville pour l'acquisition de maisons sur son territoire.

**RÉUNION DU COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE ET DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANÇAISE (RÉF. : 2000-0024)**

La ministre des Relations internationales, en son nom et au nom du ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air et de la ministre de la Culture et des Communications, soumet un mémoire daté du 3 mars 2000 et portant sur la participation du gouvernement du Québec à la réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et du bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFEJES), qui se tiendront à Beyrouth (Liban), les 9, 10 et 11 mars 2000. Ce mémoire vise à définir le mandat de la délégation québécoise qui participera aux réunions du Comité international des Jeux de la Francophonie et du bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française qui doivent se tenir à Beyrouth, au Liban, les 9, 10 et 11 mars 2000.

Madame Beaudoin indique que la langue française est le commun dénominateur des Jeux de la Francophonie et que ces jeux ne devraient se dérouler qu'en français. Les jeux précédents se sont déroulés en français, même à Madagascar où la langue officielle est le malgache. Elle dit avoir obtenu l'appui des pays francophones, notamment celui de la France et de la Communauté française de Belgique, mais non celui de l'Afrique, car le gouvernement fédéral paie le prix des billets de tous les athlètes africains qui participent aux jeux. Elle croit qu'aucune décision ne sera prise à Beyrouth, précisant que la Communauté urbaine de l'Outaouais, la ville de Hull et le Nouveau-Brunswick soutiennent la position du gouvernement fédéral. Elle propose que le gouvernement québécois ne verse pas sa quote-part tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas réglé, ajoutant qu'il faut maintenir la ligne dure. Si cette stratégie ne réussit pas, elle envisage de suggérer au gouvernement de se retirer de l'organisation des Jeux de la Francophonie. Monsieur Brassard croit que la France pourrait influencer la position des Africains dans ce dossier. Madame Beaudoin termine en indiquant que la France ne fera pas participer ses athlètes aux Jeux de la Francophonie si le gouvernement fédéral maintient sa position.

**Décision numéro : 2000-039**

**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 3 mars 2000, soumis par la ministre des Relations internationales, le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air et la ministre de la Culture et des Communications et portant sur la participation du gouvernement du Québec à la réunion du Comité international des Jeux de la



Francophonie (CIJF) et au bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES), qui se tiendront à Beyrouth (Liban), les 9, 10 et 11 mars 2000 (réf. : 2000-0024),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie et à la réunion du bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française qui doivent se tenir à Beyrouth, au Liban, les 9, 10 et 11 mars 2000, soit le suivant :

- A. effectuer, s'il y a lieu, des démarches afin que le français ait une place prépondérante dans les communications des jeux qui serait au moins égale à celle accordée lors des éditions du Maroc et de Madagascar,
- B. soutenir les modifications proposées par le Comité organisateur des Jeux de la Francophonie de 2001 visant l'établissement de finales après les épreuves préliminaires dans les concours de chanson, conte et conteur et danse d'inspiration traditionnelle, à la condition que :
  - 1) d'une part, la tenue d'un gala pour les artistes qui obtiendront une médaille ne soit pas remise en cause,
  - 2) d'autre part, comme la participation aux concours culturels des jeux sera contingentée, une proposition soit présentée au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) afin de garantir à la délégation du pays hôte et, dans le cas du Canada, ses trois composantes, soit le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick, le droit d'inscrire d'office des artistes à tous les concours culturels,
- C- proposer le maintien de la contribution statutaire au CIJF à son niveau de 1999, soit environ 13 k\$,
- D- souligner les actions concrètes du secrétaire exécutif du CIJF et de son équipe afin de rehausser la notoriété des jeux, et ce, notamment, dans le domaine culturel,
- E- féliciter le secrétaire général de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES), son équipe et ses partenaires pour les efforts accomplis et appuyer le principe de l'orientation proposée à l'effet que la CONFESJES assume un rôle de conseil afin d'encourager et de soutenir, selon la demande, les États et les gouvernements voulant développer de nouvelles interventions en matière de jeunesse,
- F- accepter que la contribution statutaire à la CONFESJES puisse être augmentée d'un maximum de 5 k\$, selon la clé de répartition actuelle, si les membres acceptent une augmentation du budget,
- G- annoncer que les subventions du Québec à la CONFESJES seront de 5 k\$ pour le front commun, 50 k\$ pour le fonds d'insertion des jeunes, 50 k\$ pour le soutien à des projets et la mise à la disposition d'experts et de formateurs québécois dans le cadre de la programmation sportive et d'environ 80 k\$ pour dix bourses d'études;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Relations internationales, le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air et la ministre de la Culture et des Communications concernant la composition et le mandat de la délégation du Québec à la réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) et à la réunion du bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES) qui se dérouleront à Beyrouth (Liban), les 9, 10 et 11 mars 2000.

**AJUSTEMENTS À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES VILLES DE GATINEAU, JONQUIÈRE, LÉVIS ET LONGUEUIL AU FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES (RÉF. : 2000-0019)**

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soumet un mémoire daté du 23 février 2000 et portant sur des ajustements à la contribution financière des villes de Gatineau, Jonquière, Lévis et Longueuil au Fonds spécial de financement des activités locales. Ce mémoire vise à donner suite à la décision 98-300, adoptée par le Conseil des ministres le 28 octobre 1998, et propose d'accorder une aide financière totalisant 3,95 M\$ aux villes de Gatineau, Jonquière et Lévis pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales dans le cadre de l'activité « Infrastructures Québec » afin de tenir lieu de mesure d'atténuation à leur contribution au Fonds spécial de financement des activités locales pour l'année 1999. Il propose également de ne pas accorder d'ajustement à la contribution des villes de Gatineau, Jonquière, Lévis et Longueuil au Fonds spécial de financement des activités locales pour l'année 2000.

**Décision numéro : 2000-040**

**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 23 février 2000, soumis par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et portant sur des ajustements à la contribution financière de Gatineau, Jonquière, Lévis et Longueuil au Fonds spécial de financement des activités locales (réf. : 2000-0019),

- 1- d'autoriser la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole à augmenter l'enveloppe de l'activité « Infrastructures Québec » à 102,35 M\$ afin de permettre l'octroi aux villes de Gatineau, Jonquière et Lévis d'une aide financière totalisant 3,95 M\$ tenant lieu de mesure d'atténuation à leur contribution au Fonds spécial de financement des activités locales pour l'année 1999;
- 2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole concernant le versement d'une aide financière totalisant 3,95 M\$ aux villes de Gatineau, Jonquière et Lévis pour la réalisation de projets d'infrastructures municipales dans le cadre de l'activité « Infrastructures Québec »;
- 3- de ne pas accorder d'ajustement à la contribution des villes de Gatineau, Jonquière, Lévis et Longueuil au Fonds spécial de financement des activités locales pour l'année 2000.

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RÉF. : 2000-0015)**

Les membres du Conseil des ministres prennent connaissance d'un mémoire soumis par le ministre de l'Environnement et portant sur un projet de loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage. Ce mémoire vise à permettre que l'administration d'un système de consignation puisse être effectuée par un organisme autre que la Société Recyc-Québec et à valider l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 1999 relativement au quota de contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, ainsi que certains aspects de l'entente concernant les zones de récupération et la vente ou la distribution de boissons gazeuses sous une marque maison.

**Décision numéro : 2000-041**

**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire soumis par le ministre de l'Environnement et portant sur un projet de loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (réf. : 2000-0015),

1- de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage de façon à :

- A. permettre qu'un organisme autre que Recyc-Québec puisse administrer un système de consignation et prévoir que cette disposition a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 1999,
- B. adopter une disposition validant l'entente conclue avec l'industrie des boissons gazeuses, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, relativement au quota de contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et à certains aspects de l'entente concernant les zones de récupération et la vente ou la distribution de boissons gazeuses sous une marque maison,

selon les modalités prévues au mémoire du ministre de l'Environnement;

2- de transmettre la présente décision et le mémoire du ministre de l'Environnement au comité de législation afin qu'il s'assure de la cohérence juridique et législative du projet de loi qui en découle

## LEVÉE DE LA SÉANCE À 15 H 15

Approuvé par :

  
Michel Noël de Tilly

Le : 3 février 2003